

## PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info thématique n° 2



# Agriculture

## L'agriculture intégrée au développement du projet

Le Service cantonal de l'agriculture (SCA) et la Chambre valaisanne de l'agriculture (CVA) ont élaboré et fixé de manière participative les objectifs de l'agriculture liés au projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Ils ont en parallèle suivi le mandat d'établissement du Plan d'aménagement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Les études de base pour l'agriculture (en particulier les opportunités d'améliorations foncières intégrales et l'examen de la qualité des sols) ont été financées par le projet Rhône.

### Pressions économiques sur l'agriculture

L'agriculture suisse est soumise à une pression économique grandissante, principalement due à l'ouverture du marché et aux accords de libre-échange. Pour permettre aux exploitations agricoles de la plaine du Rhône de rester concurrentielles sur le marché agricole, il s'agit en premier lieu de préserver la surface agricole face à l'expansion des zones à bâtir et à la construction des infrastructures publiques, y compris le projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône. En second lieu, il s'agit de prévoir une amélioration des équipements agricoles et des structures foncières.



**Gérald Dayer**  
Chef du service de l'agriculture

**«Seul l'objectif sécuritaire peut aujourd'hui encore justifier une perte de terres agricoles»**



**Pierre-Yves Felley**  
Directeur de la chambre valaisanne d'agriculture

**«La sauvegarde des terres cultivées de la plaine du Rhône est notre devoir à l'égard des générations futures. Une perte de surfaces agricoles ne pourrait se justifier que pour des raisons de sécurité.»**

## Le Plan d'aménagement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (PA-R3)

Vu la dispersion des agglomérations et des zones habitées dans la plaine, les zones agricoles seront protégées comme les agglomérations et donc de manière largement supérieure aux standards. Le PA-R3 met cependant en évidence que 691 hectares de surfaces (870 y compris le Canton de Vaud) sont nécessaires sur plus de 30 ans pour la réalisation des travaux de sécurisation de la plaine, dont environ 400 hectares (450 y compris le Canton de Vaud) exploités par l'agriculture, soit moins de 5% de la surface agricole utile de la plaine du Rhône. Ces pertes de surfaces productives, nécessaires à une sécurité accrue de la

Des feuilles d'information accompagnent la publication pour information du Plan d'aménagement Rhône. Elles résument l'essentiel des informations selon trois volets: général, thématique et régional. La 3<sup>e</sup> correction du Rhône est élaborée selon les principes de développement durable en partenariat avec les représentants des domaines concernés, regroupés dans le Conseil de pilotage (COPIL) présidé par le Conseiller d'Etat en charge du dossier. Les sept feuilles d'information thématiques regroupent les éléments essentiels du PA-R3 en lien avec les principaux domaines concernés.

### FEUILLES INFOS GÉNÉRALES

1. Pourquoi une 3<sup>e</sup> correction du Rhône?
2. Comment protéger durablement la plaine?
3. Le Plan d'aménagement Rhône: c'est quoi?
4. Le Plan d'aménagement Rhône: infos pratiques et questions fréquentes

### FEUILLES INFOS THÉMATIQUES

1. Infrastructures et cours d'eau
2. Agriculture
3. Nature, paysage, chasse et pêche
4. Environnement
5. Energie
6. Territoire, risque résiduel et intervention d'urgence
7. Économie, tourisme, loisirs et culture, formation et sports

### FEUILLES INFOS RÉGIONALES

1. Vallée de Conches
2. Brigue – Salquenen
3. Sierre – St-Léonard
4. Sion – Chamoson
5. Riddes – Evionnaz
6. St-Maurice/Lavey – Lac

### La 3<sup>e</sup> correction du Rhône: défis pour l'agriculture valaisanne

La 3<sup>e</sup> correction du Rhône vise à assurer la sécurité future de la plaine. Cet objectif est indispensable aussi bien pour la population résidente que pour le développement économique. La sécurité doit être assurée en limitant au maximum les pertes de surfaces agricoles. Leur préservation constitue en effet un enjeu majeur pour les générations futures. Seul l'objectif sécuritaire peut aujourd'hui encore justifier une perte de terres agricoles face aux défis alimentaires qui se profilent.

### Les principaux objectifs de l'agriculture et les moyens mis en œuvre

Le projet présenté prévoit une emprise très importante sur les terres agricoles. C'est pourquoi il s'agit de concevoir dès maintenant les mesures d'accompagnement permettant de diminuer l'impact globalement négatif du projet sur l'agriculture.

Le Conseil d'Etat valaisan propose d'améliorer les structures de production de la plaine du Rhône par le biais des améliorations foncières intégrales (AFI). Les AFI sont financées en bonne partie par le projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône, mais également par les agriculteurs et les propriétaires fonciers concernés.

Il s'agira aussi de maîtriser les effets du projet sur la nappe phréatique durant et après les travaux. En cas de dégât constaté, le projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône financera les frais d'expert pour l'analyse de la cause des dégâts. Il conviendra aussi d'assurer aux agriculteurs une indemnisation rapide.

Finalement, il est indispensable pour l'agriculture que les surfaces non mouillées soient maintenues dans la surface agricole et puissent compter comme prestation écologique au sens de la politique agricole.

plaine, sont considérables et justifient la réalisation des AFI comme mesures d'accompagnement.

Le Conseil d'Etat a décidé:

- de privilégier l'AFI comme moyen d'acquisition du sol plutôt que l'expropriation, ainsi que comme outil destiné à renforcer la compétitivité économique de l'agriculture;
- de définir notamment un processus spécifique en cas de dégâts constatés aux cultures et dus à la nappe. Il est dans ce cas proposé que l'Etat finance l'étude d'expert sur la cause de la variation de la nappe.

# Troisième correction du Rhône

## SÉCURITÉ POUR LE FUTUR

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

### PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info thématique n° 2



## Agriculture

### Les améliorations foncières intégrales (AFI)

#### Pourquoi?

- ... pour compenser les pertes de surface agricole,
- ... pour l'agriculture face aux défis de demain.

#### Comment?

- ... adaptées au cas par cas,
- ... remaniement, irrigation, drainage, chemins, renouvellement des cultures,
- ... en synergie avec le développement socio-économique et l'environnement.

#### Combien?

- ... 260 à 400 mios d'investissement sur la plaine,
- ... dont 160 à 200 mios à charge du projet Rhône,
- ... et 60 à 120 mios subventionné par l'agriculture au niveau du Canton et de la Confédération,
- ... le solde réparti en fonction de l'utilité des projets.



« MOI, J'ÉTAIS CONTRE LE PROJET...  
... PUIS J'AI EU MA CAVE INONDÉE... ÇA A MIS DE L'EAU DANS MON VIN! »

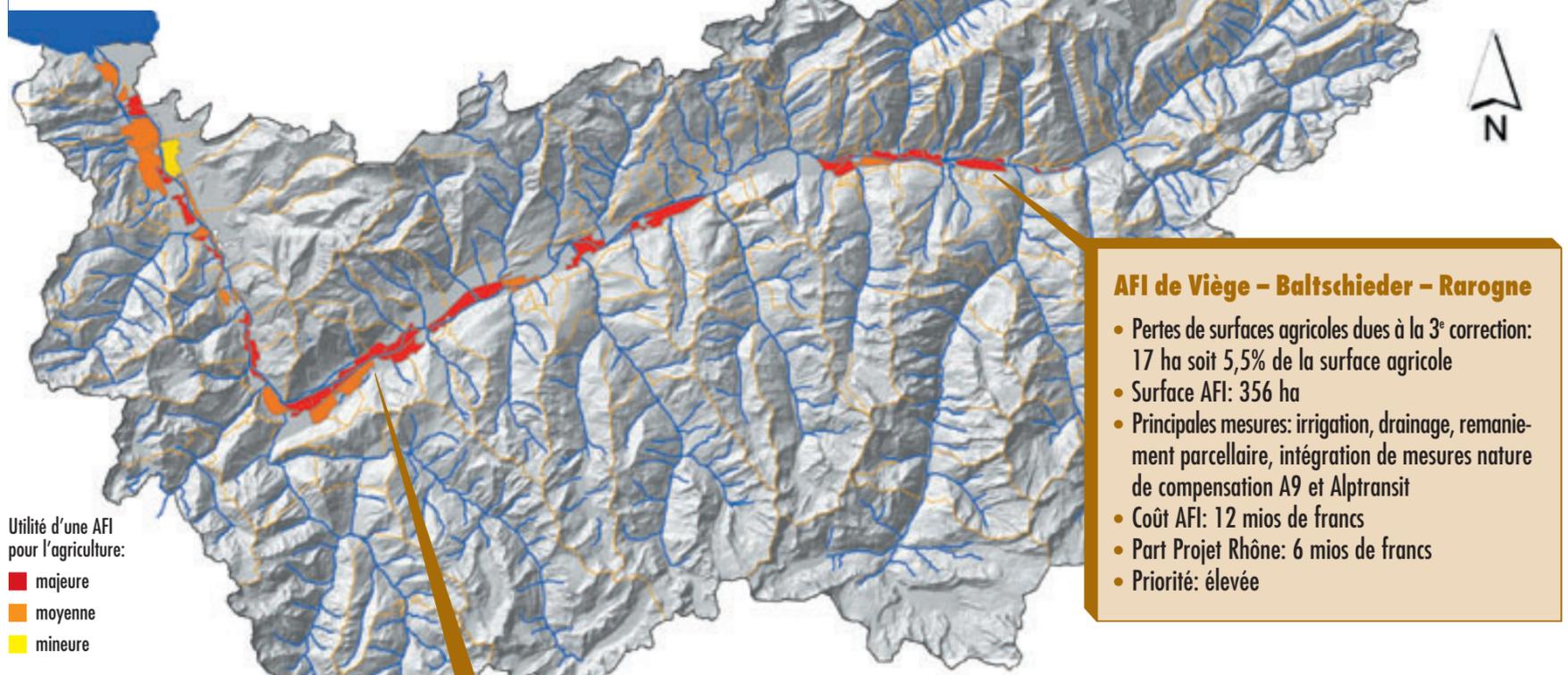
### Nappe phréatique, surfaces d'assolement

L'influence du projet Rhône sur le niveau de la nappe est traitée dans la **feuille d'information n° 4** consacrée à l'environnement. Le bilan des besoins en surfaces d'assolement (SDA) et la procédure y relative sont décrits dans la **feuille d'information n° 7** consacrée au territoire.

Toute la plaine du Rhône est passée au scanner des experts agricoles. Ceux-ci analysent les enjeux liés à l'exploitation agricole, les contraintes et potentialités environnementales et le développement communal et régional.

Sur cette base 16 périmètres sont pré-identifiés pour des projets agricoles et de développement rural, à lancer indépendamment du projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône. La carte ci-dessous présente la synthèse de ces études en mettant en évidence l'utilité d'une AFI dans ces périmètres, avec une brève description de deux exemples d'AFI.

Le Service de l'agriculture propose aux régions et communes de mener pour chaque périmètre une étude d'opportunité complète: besoins, contraintes et potentialités, objectifs et valeur ajoutée, faisabilité, et instruments de mise en œuvre.



#### AFI de Viège – Baltschieder – Rarogne

- Pertes de surfaces agricoles dues à la 3<sup>e</sup> correction: 17 ha soit 5,5% de la surface agricole
- Surface AFI: 356 ha
- Principales mesures: irrigation, drainage, remaniement parcellaire, intégration de mesures nature de compensation A9 et Alptransit
- Coût AFI: 12 mios de francs
- Part Projet Rhône: 6 mios de francs
- Priorité: élevée

#### AFI de Saxon – Charrat – Fully

- Pertes de surfaces agricoles dues à la 3<sup>e</sup> correction: 20 ha, soit 3,6% de la surface agricole
- Surface AFI: 610 ha.
- Principales mesures: irrigation, drainage, électrification, remaniement parcellaire
- Coût AFI: 22 mios de francs
- Part Projet Rhône: 11 mios de francs
- Priorité: élevée

### Echanger plutôt qu'exproprier

Les experts agricoles proposent de réaliser rapidement des AFI partout où cela s'avère nécessaire. Le remaniement parcellaire permettra de libérer l'emprise Rhône en prévision des travaux. Dans l'intervalle, ces surfaces pourront être mises en location aux agriculteurs jusqu'à l'exécution des travaux. Les exploitations agricoles pourront ainsi se préparer sur plusieurs années à la diminution de la surface exploitable.

Le Canton a déjà réuni à ce jour selon une procédure d'acquisition à l'amiable, plus de 100 ha de surfaces agricoles permettant la logique d'échange de terrain plutôt que l'expropriation.

### Emprise de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône sur les surfaces agricoles valaisannes, en fonction des étapes de réalisation

Priorité 1 (2008-2020) 70 ha

Priorité 2 (2020-2030) 160 ha

Priorité 3 (après 2030) 170 ha